

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission plénière

Convocation¹

Mercredi 11 mars 2020 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. Rapport d'activités pour l'année 2018 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé
doc. 11 (2019-2020) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
- Exposé des représentants du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé
- Discussion

2. Divers

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Présidence : Mme Magali Plovie
Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie
MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michaël Vossaert
PTB : M. Petya Obolensky
cdH : M. Christophe De Beukelaer

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar
MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman
DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs
PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplwicz
cdH : Mme Céline Fremault, M. Bertin Mampaka Mankamba

**Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées,
du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli
Vice-présidences : Nicole Nketo Bomele, N.

Membres effectifs :

PS : M. Martin Casier, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi
MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Joëlle Maison
PTB : Mme Stéphanie Koplwicz
cdH : Mme Véronique Lefrancq

Membres suppléants :

PS : Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans
DéFI : M. Sadik Koksai, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky
cdH : Mme Gladys Kazadi, M. Pierre Kompany

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Présidence : M. David Weytsman
Vice-présidences : Mme Farida Tahar, M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar
MR : M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. David Weytsman
DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Sadik Koksai
PTB : Mme Stéphanie Koplwicz
cdH : Mme Gladys Kazadi

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi
MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijs
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi
cdH : M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*
En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).